



Délibération n° 60 / 2015

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quinze, le trente octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Clara GIMENEZ, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Karine KEVEDO, Fabienne THALAMAS, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAULT, Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Michaël GIL, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Bernard PRIOU, Thierry QUILES, Rémi SIÉ.

Absents excusés : Monsieur Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Fabien LE PRUNNENNEC (pouvoir à M. Denis GALINIER), Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), Mme Marie- Thérèse MERCIER (Pouvoir à M. Marc GERVAIS), M. Joseph MARCO (Pouvoir à Mme Michèle WASSELIN).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle DUBOUCHER a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Conseil municipal – Création d'une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Madame Anne-Marie CALMES, conseillère municipale, expose au Conseil Municipal :

Conformément à l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 5000 habitants et plus, il doit être créé une commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées, composée notamment de représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette commission a pour mission de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal, propose toutes actions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant et organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Le Maire, président de cette commission, fixe le nombre des membres de cette commission.

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à une nouvelle désignation. Il est proposé de fixer le nombre des membres de la commission à 7 : 5 représentants de la commune, 1 représentant d'association d'usagers, 1 représentant des personnes handicapées.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 60/2015

Objet : Conseil municipal – Création d'une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Les candidatures de Mme Fabienne THALAMAS, Mme Monique MARCILLAC, Mme Clara GIMENEZ, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Michèle WASSELIN, Mme Céline DURAND et Mme Danièle LACUBE sont enregistrées.

Après s'être assuré que les candidatures de Mme Fabienne THALAMAS, Mme Monique MARCILLAC, Mme Clara GIMENEZ, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Michèle WASSELIN, Mme Céline DURAND et Mme Danièle LACUBE sont enregistrées, Madame le Maire lance les opérations de vote main levée.

A l'issue du scrutin,

Ayant obtenu 22 voix, sont élues à la majorité des suffrages exprimés :

- ✓ **Mme Fabienne THALAMAS**
- ✓ **Mme Monique MARCILLAC**
- ✓ **Mme Clara GIMENEZ**
- ✓ **Mme Anne-Marie CALMES**
- ✓ **Mme Michèle WASSELIN**
- ✓ **Mme Céline DURAND** (représentant les personnes âgées et les personnes handicapées)
- ✓ **Mme Danièle LACUBE** (Fondation pour la recherche médicale)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- crée une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées ;
- désigne les membres de cette commission ;
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 29 (dont 5 pouvoirs)

Votes : 29

Pour : 22

Contre : 06 (M. Marc GERVAIS, Mme Isabelle IRIBARNE, M. Daniel BERAUD, Mme Marie-Thérèse MERCIER, Mme Jasmine DE BLOCK, M. Bernard PRIOU).

Abstention : 1 (Mme Clara GIMENEZ).

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 22 octobre 2015

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN